

## DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	16 janvier 2017
-----------------------------	-----------------

à	17h00
---	-------

N°ordre	0
N° identifiant	2016-0623

Titre	Création des postes de vice-présidents et de délégués du président. Composition du Bureau communautaire à compter du 1er janvier 2017.
-------	--

Rapporteur(s)	
Date de la convocation	09/01/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	1- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Assemblées - Juridique - Documentation - Archives
------------------	--

Vu L'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-036 du 6 décembre 2016 portant création du nouvel établissement public à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte Radegonde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Considérant que cet organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Il est proposé la création de quinze postes de vice-présidents et de quatorze délégués du président pour composer le Bureau communautaire de Grand Poitiers.

POUR	0	Pour le Président,
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	
RESULTAT DU VOTE		

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	5.1
Nomenclature Préfecture	Election executif

## GRAND POITIERS Communauté d'agglomération